Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2026/4652

23.9.2026

Avis du Comité économique et social européen

Contribution du CESE à la conférence des Nations unies sur l'eau de 2026: du pacte bleu pour l'Europe et de la stratégie de l'UE pour la résilience dans le domaine de l'eau à une action mondiale pour l'eau

(avis d'initiative)

(C/2026/4652)

Rapporteur: **Paul RÜBIG (AT-I)**

Corapporteur: **Hervé JEANNIN (FR-cat. 2)**

Conseillers	Durk KROL (pour le rapporteur du groupe I)
	Paula MARTINELLI VIEIRA DA ROSA (pour le corapporteur de la catégorie 2)
Décision de l'assemblée plénière	23.10.2025
Base juridique	Article 52, paragraphe 2, du règlement intérieur
	Avis d'initiative
Compétence	Commission consultative des mutations industrielles (CCMI)
Adoption en commission	20.5.2026
Adoption en session plénière	18.6.2026
Session plénière n°	606
Résultat du vote (pour/contre/abstentions)	182/0/4

1. Conclusions et recommandations

1.1. Le CESE met en relief l'importance que revêt la conférence des Nations unies sur l'eau, sachant qu'il s'impose de hisser dans le monde entier la résilience dans le domaine de l'eau au rang de priorité stratégique et de politique à part entière, comme c'est déjà le cas à l'échelon de l'Union européenne. Au rythme actuel, il sera impossible de parvenir à une gestion durable de l'eau avant 2049. Le CESE plaide pour un changement de paradigme de sorte à passer d'une utilisation linéaire de l'eau à des systèmes circulaires, ainsi que pour une reconnaissance de l'eau en tant que bien public qui présente une valeur sociale, environnementale et économique.

1.2. L'eau constitue une ressource stratégique dont dépendent le développement économique, la résilience de la société, l'adaptation au changement climatique et la santé des écosystèmes. Les mesures politiques doivent favoriser l'efficacité, les investissements et la gestion intégrée dans l'ensemble du système que constituent l'eau, l'énergie, les matières premières et les denrées alimentaires, et soutenir la transition vers une société et une économie intelligentes dans le domaine de l'eau.

1.3. Il convient de traiter l'eau comme une affaire primordiale et transversale dans toutes les politiques publiques. Le CESE plaide en faveur d'une approche de gouvernance horizontale qui fait entrer la question de l'eau dans tous les secteurs d'activité et les échelons de gouvernement à l'échelle mondiale, et qui associe la société civile de manière transversale.

1.4. Le CESE exhorte la communauté internationale à condamner sans équivoque et à ériger en crime de guerre toute attaque perpétrée contre des infrastructures hydriques essentielles, indispensables à la survie des civils.

1.5. Le CESE recommande d'appliquer systématiquement un «test hydrique» à toutes les initiatives politiques européennes et mondiales pertinentes, afin d'évaluer leur incidence sur les ressources en eau, l'utilisation rationnelle de l'eau et la résilience dans le domaine de l'eau, et de garantir leur cohérence avec les objectifs de gestion durable de l'eau. L'eau constituant un bien public, il est essentiel que les groupes vulnérables puissent y accéder à un prix abordable, dans un souci de justice dans le domaine de l'eau.

1.6. Le CESE fait valoir que pour parvenir à la résilience dans le domaine de l'eau, il est nécessaire de modifier radicalement les comportements dans tous les secteurs de la société. Une telle transition suppose notamment de réduire la consommation et la pollution, d'assurer la disponibilité de l'eau, de moderniser les infrastructures, de promouvoir la réutilisation, d'adapter les pratiques agricoles et industrielles, de renforcer les mesures relatives à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets, ainsi que de conserver et restaurer les zones humides ([1]) en vue d'améliorer le stockage et la rétention de l'eau, y compris au moyen de solutions fondées sur la nature.

1.7. La résilience dans le domaine de l'eau et du climat nécessite de restaurer les écosystèmes et les capacités naturelles de rétention d'eau. Aux fins de cette résilience, il convient d'envisager les solutions fondées sur la nature, dont les zones humides, comme des infrastructures critiques, en veillant à ce qu'elles soient déployées à grande échelle ([2]) et prises en compte dans l'ensemble des dialogues.

1.8. Il est indispensable d'accroître les investissements, mais à elles seules, les ressources publiques n'y suffiront pas. Le CESE préconise de supprimer progressivement les subventions dommageables à l'environnement, ainsi que de renforcer et préciser les conditions favorisant la mobilisation de l'investissement privé, notamment grâce à une évaluation des risques fondée sur des données factuelles et à des mécanismes de partage des risques. Les approches de financement mixte devraient mobiliser des capitaux à la fois publics et privés et soutenir une solide réserve de projets susceptibles d'être financés au titre de l'objectif de développement durable (ODD) n° 6. L'expérience montre qu'il est souhaitable pour les citoyens que la fourniture d'eau potable soit assurée par le secteur public, lequel est attaché à des infrastructures publiques durables. Ainsi, les services liés à l'eau potable et aux eaux usées devraient être financés en premier lieu par des fonds publics et aucune taxe sur l'eau ne devrait être concédée.

1.9. Parvenir à sécuriser l'approvisionnement en eau nécessite des prestataires de services viables sur le plan financier et des cadres réglementaires éthiques et inclusifs qui favorisent la durabilité, l'efficacité, la récupération des coûts et l'évaluation comparative des performances, tout en préservant le caractère abordable et l'universalité de l'accès.

1.10. Le CESE plaide en faveur d'un soutien accru aux services d'eau, d'assainissement et d'hygiène au moyen d'approches intégrées, à l'épreuve du changement climatique, qui combinent le développement des infrastructures, la gouvernance et le renforcement des capacités, tout en accordant une attention particulière aux communautés vulnérables et marginalisées. Il fait valoir qu'en cas de conflit lié à l'utilisation de l'eau, l'approvisionnement en eau potable doit se voir accorder la priorité.

1.11. Les bassins hydrographiques devraient constituer l'unité de base de la gestion de l'eau, de la planification et de l'analyse, également dans des contextes transfrontières. Les plateformes de parties prenantes à l'échelle de ces bassins devraient favoriser la coordination de la prise de décision, des échanges de données et de l'allocation des ressources afin d'améliorer la gestion partagée de l'eau, notamment grâce au recours à des outils numériques et au partage des connaissances.

1.12. Le CESE demande d'accélérer la transition vers une société intelligente dans le domaine de l'eau, et entre autres mesures pour ce faire, de promouvoir les villes éponges, d'intensifier la réutilisation de l'eau, de réduire les pertes et de transformer le traitement des eaux usées en des systèmes de récupération des ressources.

1.13. Le CESE plaide en faveur de la fixation d'objectifs mondiaux visant à améliorer d'au moins 10 % l'efficacité de l'utilisation de l'eau d'ici à 2030 et à accroître considérablement le degré de réutilisation de l'eau dans tous les secteurs d'ici la même année. Afin de contrôler les progrès accomplis, les évaluations doivent se fonder sur des indicateurs clairs.

1.14. La numérisation, le caractère fiable, accessible et interopérable des données et les systèmes d'intelligence artificielle sont essentiels pour parfaire la transparence, les performances et la prise de décision. Les cadres mondiaux de surveillance devraient inclure tous les utilisateurs et toutes les utilisations, et s'appuyer sur le principe consistant à utiliser à bon escient la bonne ressource en eau.

([1]) La convention de Ramsar relative aux zones humides de 1971 définit les zones humides comme «des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres».

([2]) Avis du CESE sur le thème «Stratégie européenne pour la résilience dans le domaine de l'eau et cadre européen intégré pour la résilience climatique et la gestion des risques» (JO C, C/2026/3223, 2.7.2026, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2026/3223/oj).

1.15. Le CESE recommande d'élaborer des indicateurs, des mécanismes de suivi et des cadres d'établissement de rapports harmonisés, sur la base des indicateurs utilisés par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ([3]), afin de suivre les progrès accomplis en matière de résilience dans le domaine de l'eau et de faire valoir l'obligation de rendre des comptes tant à l'échelon de l'Union européenne qu'à l'échelle mondiale.

1.16. Le CESE souligne toute l'importance de faire davantage prendre conscience au public des défis liés à l'eau et d'améliorer la communication à leur sujet. Il s'impose d'informer la société civile et de l'associer activement aux processus de prise de décision afin d'encourager l'évolution des comportements et la responsabilité collective.

2. **Observations générales**

2.1. **Garantir de l'eau aux populations**: faire valoir les droits humains à l'eau et à l'assainissement, y compris pour les personnes en situation de vulnérabilité, pour des sociétés et des économies saines, durables et intelligentes dans le domaine de l'eau. L'eau est un bien public qui doit être protégé et défendu. À ce titre, elle ne saurait être traitée comme une marchandise quelconque, conformément aux dispositions de la directive-cadre sur l'eau et des traités.

2.1.1. L'accès à l'eau et à l'assainissement est un droit humain fondamental, comme le soulignent la charte des Nations unies et le pacte bleu pour l'Europe. L'accès à l'eau potable doit constituer un droit inaliénable de chaque être humain, qui lui permet de mener une vie digne. Pourtant, en 2024, plus de 2,2 milliards de personnes ne disposaient pas encore d'une eau potable gérée de manière sûre. Le CESE souligne que l'on ne saurait réduire l'eau à une simple marchandise ou à un actif purement financier, qu'il s'impose d'en reconnaître la valeur sociale, environnementale et économique. La pauvreté en eau constitue une menace pour la démocratie et pour la paix. C'est cette perspective qui devrait sous-tendre l'ensemble des politiques nationales et internationales relatives à la gestion et à la gouvernance de l'eau.

2.1.2. Garantir l'accès universel à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène est essentiel pour la dignité humaine et le développement durable. Le CESE plaide en faveur d'un soutien accru aux pays partenaires au moyen d'approches intégrées, à l'épreuve du changement climatique, qui combinent développement des infrastructures, solutions fondées sur la nature, gouvernance et renforcement des capacités, en particulier à l'intention des communautés vulnérables, et qui contribuent ainsi à la transition partout dans le monde vers une société intelligente dans le domaine de l'eau. La triple crise planétaire ([4]) exacerbe toujours plus les problèmes liés à l'eau, notamment les sécheresses, les inondations, la diminution des ressources en eaux souterraines et la dégradation des écosystèmes ([5]). Il convient d'encourager des pratiques de gestion durable et intelligente dans le domaine de l'eau afin d'atteindre l'ODD 6 et de préserver les droits humains fondamentaux. Les solutions à long terme doivent s'attacher avant tout à renforcer les écosystèmes locaux, à restaurer la rétention naturelle de l'eau, à moderniser les infrastructures hydriques et à améliorer la gouvernance pour éviter le déplacement des populations. Il convient ainsi de réduire la pollution à la source, d'améliorer la disponibilité de l'eau et la gestion des ressources au niveau local, de restaurer les écosystèmes et d'éviter toute marchandisation de l'eau.

2.1.3. Le CESE réitère l'appel qu'il a lancé dans le pacte bleu pour l'Europe en faveur d'une approche unifiée pour lutter contre la pauvreté en eau, et préconise l'élaboration de lignes directrices visant à contrôler l'accès à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement de qualité et abordables, moyennant une évaluation des options, de l'impact et des risques tout au long de la durée de vie de ces services. Il insiste sur la nécessité d'allouer les ressources de manière équitable, de faire appliquer le principe du pollueur-payeur et de veiller à ce que les pouvoirs publics affirment leur rôle de chef de file dans la gestion efficace de l'eau, source de progrès dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie et de la santé, et ce, au profit des communautés.

2.1.4. Il convient de tenir compte de la question de l'eau dans tous les secteurs et les domaines d'action. Les pouvoirs publics sont confrontés à une pression qui ne cesse de s'accentuer en raison des chocs climatiques, de la perte de biodiversité, de la pollution, de l'urbanisation et de la demande croissante de l'agriculture et de l'industrie, alors qu'ils doivent pourvoir à la nécessité toujours plus impérieuse d'investir. Ces difficultés ne sont pas sans effet sur les systèmes d'approvisionnement en eau et les moyens de subsistance dans leur ensemble.

2.1.5. La science et la technologie sont déterminantes pour orienter la gestion de l'eau et garantir l'accès à l'eau potable. Le CESE fait valoir que la fiabilité et l'accessibilité des données et des systèmes numériques permettent de gagner en transparence, de mieux prévenir les risques et d'améliorer les performances en matière de gestion de l'eau. Il préconise d'utiliser les données pour éclairer une prise de décision fondée sur des données probantes, selon une approche de précaution.

([3]) On trouvera dans le rapport «*État des ressources en eau dans le monde 2024*» des indicateurs normalisés en matière d'hydrologie, fondés sur des données scientifiques et se prêtant au suivi de la résilience dans le domaine de l'eau.
([4]) Cette triple crise est liée à la fois au changement climatique, à la perte de biodiversité et à la pollution.
([5]) Avis du CESE sur le thème «Stratégie européenne pour la résilience dans le domaine de l'eau et cadre européen intégré pour la résilience climatique et la gestion des risques».

2.1.6. Il importe de mettre en œuvre toutes les mesures requises, notamment celles relevant de technologies émergentes, pour parvenir à une gestion durable de l'eau. L'organisation de l'agriculture et des industries utilisant l'eau en grandes quantités doit leur permettre de réduire cette consommation et de mieux réutiliser cette ressource.

2.1.7. Dans les conflits armés, les infrastructures hydriques sont de plus en plus prises pour cible, ce qui menace directement le droit humain à l'eau et à l'assainissement et nuit à la stabilité de la région du monde touchée, les conséquences pouvant persister pendant des décennies. Il s'impose de condamner sans ambiguïté de tels actes, lesquels devraient faire l'objet de mécanismes internationaux pour que leurs auteurs soient contraints d'en répondre. Le CESE exhorte la communauté internationale à reconnaître sans équivoque que les attaques contre des infrastructures hydriques critiques, indispensables à la survie des civils, constituent un crime de guerre et doivent être condamnées à ce titre.

2.1.8. Le CESE souligne que pour parvenir à la résilience dans le domaine de l'eau et à des écosystèmes sains, il est nécessaire de faire davantage prendre conscience au public des défis liés à l'eau et de mieux communiquer à leur sujet ([6]). Il est essentiel d'accroître la participation des consommateurs et des parties prenantes et de gagner en transparence afin de favoriser des changements de comportement et de soutenir la transition vers une société intelligente dans le domaine de l'eau.

2.2. **Garantir l'eau pour la prospérité**: apprécier l'eau grâce à des politiques qui instaurent des règles claires en matière d'efficacité et d'investissement, prendre en compte le système que constituent l'eau, l'énergie, les matières premières et les denrées alimentaires, et faire progresser une gestion intégrée et durable des ressources en eau et en eaux usées, l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans tous les secteurs et le développement économique, environnemental et social. Il s'impose à cet égard de prévoir des conditionnalités dans le domaine de l'eau.

2.2.1. Le CESE souligne que l'eau revêt une importance capitale pour l'économie mondiale, l'environnement et le bien-être sociétal; aussi demande-t-il de changer à l'échelle mondiale la manière dont elle est valorisée et de la reconnaître comme un ingrédient essentiel de la prospérité des sociétés, dans le droit fil de son «Appel renouvelé en faveur d'un pacte bleu pour l'Europe». Dans l'Union européenne, 29 % des territoires souffrent déjà d'une pénurie d'eau, alors même que la demande en eau de ses industries essentielles pourrait tripler d'ici à 2030 ([7]). Il est donc évident qu'il est nécessaire et urgent de gérer de manière intégrée le cycle de l'eau, notamment dans le contexte de la stratégie européenne pour la résilience dans le domaine de l'eau.

2.2.2. Le CESE insiste sur l'urgence pour l'Union européenne d'assumer un rôle de premier plan pour résoudre la triple crise planétaire et les problèmes mondiaux liés à l'eau. La résilience dans le domaine de l'eau ne se limite pas aux politiques climatiques et environnementales. Cependant, cette résilience et celle face au changement climatique se renforcent mutuellement et doivent être traitées de façon simultanée partout où ces deux aspects sont interdépendants. Une décennie après le lancement du programme de développement durable à l'horizon 2030, 2,2 milliards d'êtres humains n'ont toujours pas accès à une eau potable gérée de manière sûre et ils sont 3,4 milliards à ne pas avoir accès à des services d'assainissement gérés de manière sûre. Au rythme actuel, il sera impossible de parvenir à une gestion durable de l'eau avant 2049 au plus tôt. Ces inégalités sont porteuses de risques pour la prospérité, la stabilité et le développement humain et il convient de s'y attaquer de manière prioritaire dans le dessein de l'Union européenne en matière de gouvernance mondiale de l'eau et en vue de la conférence de l'ONU sur l'eau 2026.

2.2.3. Le stress hydrique constitue une contrainte structurelle et sociale. Le tarissement de cette ressource rare et vitale est une menace pour l'efficacité de l'économie, la consommation d'énergie et l'ensemble de la chaîne de valeur de l'eau. Le CESE est partisan de l'extension à l'échelle mondiale du principe de «priorité à l'utilisation rationnelle de l'eau» dans les stratégies industrielles. Cette transition nécessite de passer de modèles linéaires d'utilisation de l'eau à des systèmes circulaires, qui se fondent sur le principe consistant à utiliser à bon escient la bonne ressource en eau.

2.2.4. Le CESE souligne que l'une des conditions préalables d'une économie intelligente dans le domaine de l'eau réside dans des données interopérables et accessibles, que l'on doit pouvoir trouver et réutiliser. Il réitère, non sans inquiétude, les observations formulées dans son appel en faveur d'un pacte bleu pour l'Europe et dans son avis sur la stratégie européenne pour la résilience dans le domaine de l'eau ([8]), par lesquelles il constatait le manque de cohérence des données statistiques à l'échelon de l'Union sur l'approvisionnement en eau et sur les types d'utilisation de l'eau. Il est nécessaire de disposer de systèmes de collecte intelligente des données et d'espaces de données interopérables à l'échelle mondiale, et il s'impose de faire participer tous les utilisateurs de l'eau aux cadres mondiaux de suivi.

([6]) JO C, C/2024/6880, 28.11.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/6880/oj.

([7]) Parmi ces industries essentielles figurent les centres de données, les semi-conducteurs, la production de batteries et l'hydrogène (Water Europe 2024, Socio-Economic Study on the Value of the EU Investing in Water).

([8]) JO C, C/2026/35, 16.1.2026, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2026/35/oj.

2.2.5. Par conséquent, le CESE demande de mettre en œuvre les principes directeurs suivants:

— **généraliser la question de l'eau dans toutes les politiques**: il convient de traiter cette ressource comme une question permanente, stratégique et transversale dans le cadre de l'ensemble des instruments d'action politique, de gouvernance et d'investissement. L'eau n'est pas seulement essentielle à la bonne santé des écosystèmes et à l'adaptation au changement climatique, elle constitue aussi la matière première la plus nécessaire pour nos sociétés et nos économies, en accord avec le droit humain à l'eau;

— **déployer des technologies pour gagner en efficacité et réduire la pollution**: il faut accélérer l'adoption de politiques et de technologies visant à promouvoir l'utilisation rationnelle et la réutilisation de l'eau et à réduire la pollution, conformément au principe 16 du pacte bleu pour l'Europe. Afin de soutenir leur déploiement, cette démarche devrait s'accompagner de cadres de gouvernance et de politiques en faveur des compétences, ainsi que d'un soutien accru à la communauté consacrée à l'eau de l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT);

— **assurer la compatibilité avec les stratégies industrielle et agricole**: il convient d'enchâsser la résilience et les conditionnalités dans le domaine de l'eau dans le cadre des politiques financières et industrielles mondiales. Le CESE attire l'attention sur son appel en faveur d'un pacte bleu pour l'Europe, en vertu duquel il convient de traiter l'eau comme un élément fondamental de la stratégie de l'Union dans les domaines industriel et agricole et des droits des citoyens, un impératif dont cette dernière devrait tenir compte dans son action extérieure. Il serait opportun de préconiser une approche équilibrée de l'utilisation de l'eau par les populations, l'agriculture et l'industrie à l'échelle mondiale, sans que les objectifs européens et internationaux en matière d'environnement et d'économie, y compris ceux de la directive-cadre sur l'eau, s'en trouvent affaiblis ou dégradés à la suite d'un allègement des contraintes administratives. Dans le cas de conflits liés à l'utilisation de l'eau, il convient en tout état de cause de privilégier avant tout l'accès à l'eau potable destinée à la consommation humaine;

— **circulariser l'économie de l'eau**: le CESE réitère son appel en faveur d'une stratégie globale en vue d'accroître la réutilisation ([9]), laquelle ne concerne pour l'heure que 2,4 % des eaux usées dans l'Union européenne. Les régimes de responsabilité élargie des producteurs (REP) devraient être renforcés en tenant compte des coûts pour les consommateurs;

— **garantir l'accès à l'eau et son caractère abordable**: le CESE recommande de faire d'un accès à l'eau abordable et garanti une priorité, au bénéfice des personnes et des régions vulnérables et pour soutenir la vie;

— **mettre en place une gouvernance démocratique de l'eau**: le CESE insiste sur la nécessité de disposer de systèmes inclusifs et transparents pour la gestion de l'eau. Les coopératives dans le domaine de l'eau constituent de bons exemples de modèles de gouvernance qui s'appuient sur les populations locales et qui associent efficacité et bonne gestion de l'intérêt général;

— **intégrer l'eau dans les marchés publics**: le CESE estime que l'approvisionnement en eau constitue un bien public, sa préoccupation première étant que cette fourniture s'effectue dans de bonnes conditions, présente une haute qualité et soit dispensée à des tarifs accessibles. Il recommande à nouveau ([10]) d'appliquer la «règle d'or» aux investissements dans les infrastructures publiques, afin de préserver la productivité et le bien-être social et écologique des générations futures.

2.3. **Agir grâce à l'eau en faveur de la planète**: agir en faveur du climat, de la diversité biologique, de l'environnement et de la résilience, contre la pollution et la désertification, en œuvrant de la source à la mer et en favorisant la préparation aux risques de catastrophe et leur réduction.

Le CESE met en avant les principes 2, 3 et 6 de sa déclaration en vue d'un pacte bleu pour l'Europe, lesquels constituent des pans essentiels des politiques dans le domaine de l'eau afin d'assurer la cohérence avec les objectifs de développement durable et la législation environnementale, sur le plan qualitatif, et avec le marché intérieur, sur le plan quantitatif. Conformément à l'approche «de la source à la mer», il convient d'accroître la cohérence entre les politiques relatives à l'eau et aux mers, en articulant les cadres de gouvernance de sorte à répondre aux difficultés. Il s'impose également de reconnaître le caractère essentiel de la sécurité de l'approvisionnement en eau et de l'ériger en un pilier de la stratégie pour une union de la préparation et de toutes les actions en matière de résilience ([11]).

([9]) JO C, C/2025/107, 10.1.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/107/oj.
([10]) Voir, entre autres, JO C 486 du 21.12.2022, p. 185, JO C 486 du 21.12.2022, p. 67 et JO C 75 du 28.2.2023, p. 102.
([11]) JO C, C/2026/42, 16.1.2026, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2026/42/oj.

2.3.1. La Terre est une source unique et singulière de vie. L'eau est au cœur de la triple crise qui frappe notre planète. La croissance démographique et des modes de production et de consommation non durables ont intensifié les effets du changement climatique, les catastrophes liées à l'eau et la pollution industrielle, notamment du fait de polluants persistants tels que les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS). Le CESE acte résolument le fait que les conséquences du changement climatique et de la perte de biodiversité sont bien connues ([12]) et qu'il est essentiel de prendre sans délai des mesures pour améliorer la gestion de l'eau et accroître la résilience face au changement climatique, y compris pour prévenir et atténuer la pollution de l'eau, ces actions faisant partie intégrante des efforts de protection de l'environnement et des politiques de relance menés à l'échelle internationale.

2.3.2. La pollution de l'eau coûte actuellement bien plus cher que les investissements qui devraient être consentis en faveur de mesures visant à la prévenir. Partout dans le monde, on observe des bonnes pratiques en matière de mesures d'assainissement, notamment des programmes de restauration des écosystèmes à grande échelle dans les régions arides et des investissements stratégiques dans les infrastructures de transport et de stockage de l'eau afin de remédier aux déséquilibres régionaux.

2.3.3. Toutefois, une solution ne saurait se muer en problème. Un nombre croissant de pays remédient à leurs pénuries d'eau potable grâce au dessalement de l'eau de mer. Le CESE préconise de procéder à la séparation totale des minéraux de l'eau de mer, et à leur réutilisation à d'autres fins ([13]), plutôt que de créer de nouvelles formes de pollution et, à terme, de détruire l'environnement ([14]).

Il réclame également d'autres moyens de garantir la disponibilité de l'eau, consistant par exemple à promouvoir des systèmes circulaires et des sources multiples ou non conventionnelles d'eau, priorité devant être accordée aux solutions taillées sur mesure. On a réduit la surveillance des rejets d'eaux usées et de la qualité de l'eau, on a remis à plus tard la restauration des infrastructures et laissé ainsi s'aggraver les risques environnementaux, sanitaires et sociaux.

2.4. **Faire de l'eau un vecteur de coopération**: favoriser la coopération transfrontière et internationale, y compris sur le plan scientifique, ainsi qu'une gouvernance inclusive dans le domaine de l'eau.

2.4.1. Jusqu'à présent, la coopération transfrontière n'a produit que des résultats insuffisants. Les rapports des Nations unies sur les objectifs de développement durable montrent que sur les 153 États membres qui partagent des eaux transfrontières, seuls 43 ont conclu des accords opérationnels couvrant les bassins qu'ils partagent ([15]). Le CESE souligne qu'une gouvernance à la fois inclusive et équitable et la coopération transfrontière sont indispensables pour parvenir à une société intelligente dans le domaine de l'eau et pour garantir la paix, la stabilité et la résilience.

2.4.2. Les plateformes de coopération régionale, notamment les organismes de bassins hydrographiques et les réseaux de réglementation, qui rassemblent les pouvoirs publics, l'agriculture, l'industrie, les institutions financières et les instituts de recherche, peuvent jouer un rôle essentiel pour traduire les engagements mondiaux en actions à l'échelle régionale. Renforcer ces plateformes peut concourir à de meilleurs échanges de connaissances, à davantage coordonner les politiques et à mieux se préparer en vue d'investir.

2.4.3. Le CESE renouvelle sa prise de position sur la diplomatie bleue ([16]) et met en avant la menace croissante que la pénurie d'eau et les risques liés à l'eau font peser sur la paix et la stabilité dans le monde, sachant que cette ressource peut servir aussi bien d'instrument de paix, de démocratie et de développement que de machine de guerre et de conflit. Pour l'action extérieure de l'Union, le principe consistant à utiliser l'eau pour coopérer doit constituer un axe porteur, et non un simple appendice.

2.4.4. Le CESE met en relief la nature critique du système que forment l'eau, la paix, la démocratie et la sécurité, et relève ce faisant que les infrastructures hydriques sont exposées à des risques croissants du fait des conflits, des cyberattaques, des sabotages et des conditions météorologiques extrêmes. Il recommande de renforcer la protection des infrastructures hydriques, dont les infrastructures naturelles, dans des cadres de sécurité plus larges, au moyen d'évaluations des risques, de normes de résilience, de plans d'urgence et d'une meilleure coopération entre les autorités civiles et celles chargées de l'eau et de la défense afin de garantir la continuité des services essentiels pendant les crises.

([12]) Sixième rapport de synthèse du GIEC (en anglais).
([13]) JO C, C/2026/2542, 22.5.2026, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2026/2542/oj.
([14]) Le projet Sea4Value visant à concevoir et à mettre en œuvre les technologies nécessaires pour récupérer les minéraux et les métaux de la saumure issue du dessalement de l'eau de mer constitue une bonne pratique digne d'être reproduite.
([15]) Site web des Nations unies, Données statistiques relatives à l'ODD 6 (en anglais).
([16]) Avis du Comité économique et social européen sur le thème «Politique de l'eau: entre désertification et sécurisation, est venu le temps d'une diplomatie bleue» (avis d'initiative), JO C, C/2023/862, 8.12.2023, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2023/862/oj.

2.4.5. Le CESE rappelle que son avis sur la diplomatie bleue désigne la stratégie «Global Gateway» comme un outil pertinent au titre des stratégies de coopération internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, lorsqu'il s'agit de hiérarchiser les objectifs relevant de l'ODD 6. Ladite stratégie devrait conforter la position de l'Union européenne dans la diplomatie mondiale de l'eau, en intégrant la question de l'eau dans l'ensemble des piliers qui la composent. Elle devrait appuyer la diplomatie scientifique, la gouvernance transfrontière, les infrastructures hydriques durables, les réformes en matière de gouvernance et les solutions numériques dans le domaine de l'eau dans les pays partenaires. Dans le cadre de l'action extérieure de l'Union, il convient de tirer parti de la priorité d'investissement de cette stratégie «Global Gateway» concernant l'éducation et les compétences en soutenant les transferts de connaissances et le renforcement des capacités. En outre, si l'Europe se fait le champion du programme mondial pour l'eau, y compris des partenariats tels que le partenariat Water4All ou de futurs partenariats relatifs aux zones humides, elle sera à même de favoriser l'innovation et la coopération dans le monde entier.

2.4.6. Le CESE invite les Nations unies à mettre en vedette le rôle que jouent la gouvernance inclusive et la participation des parties prenantes dans la mise en œuvre des ODD et la gestion de l'eau. Diverses mesures peuvent notamment contribuer à accélérer la réalisation de l'ODD 6, comme celles qui consistent à faire de l'eau une priorité mondiale, à redoubler d'efforts pour mobiliser les partenaires des Nations unies dans le cadre de la décennie internationale d'action (2018-2028), en coopération avec le rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement, ou encore à mettre en place des partenariats avec d'autres organisations non gouvernementales telles que le Forum économique mondial, qui a proclamé 2026 «Année de l'eau» ([17]).

2.4.7. Les jeunes professionnels jouent un rôle déterminant pour l'avenir de la gouvernance de l'eau. Le CESE reconnaît qu'il importe de donner à la prochaine génération de professionnels de l'eau les moyens d'agir grâce à des programmes de leadership et à des initiatives de renforcement des capacités. Conformément à la stratégie de l'UNESCO en faveur de la jeunesse dans le domaine de l'eau, il convient de redoubler d'efforts pour généraliser la participation des jeunes à la gouvernance de l'eau, aux dialogues en la matière et aux écosystèmes d'innovation.

2.5. **Agir pour l'eau dans les processus multilatéraux**: faire valoir l'ODD 6, le programme de développement durable à l'horizon 2030 et les initiatives à l'échelle mondiale dans les domaines de la réutilisation de l'eau et de son stockage. La déclaration de 2010 de l'Assemblée générale des Nations unies sur l'eau devrait être au cœur des demandes de l'UE en vue de la conférence sur l'eau de 2026.

Pour reprendre les termes de la déclaration du pacte bleu, la diplomatie bleue devrait permettre de parvenir à un accord mondial sur la résilience dans le domaine de l'eau et de convenir d'une approche en vue de restaurer le cycle hydrologique de la planète. À cette fin, il est nécessaire de mettre rapidement en œuvre les accords internationaux tels que le programme de développement durable à l'horizon 2030, l'accord de Paris, le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et le traité des Nations unies sur la haute mer.

2.5.1. Le CESE demande que soient élaborées des politiques internationales qui mettent en œuvre le principe du pollueur-payeur, appliquent une approche de précaution pour lutter contre les polluants à la source et visent à rétablir le cycle de l'eau que nous avons perturbé. Pareille démarche garantit que les services de distribution d'eau potable et de traitement des eaux usées restent abordables, partant du constat que ce sont toujours les consommateurs qui paient le prix de l'inaction en matière de pollution.

2.5.2. Le multilatéralisme est un instrument indispensable lorsqu'il s'agit d'aborder la rareté des ressources, de remédier à la répartition inégale des ressources entre leurs utilisateurs, de gérer les phénomènes météorologiques exceptionnels tels que les inondations et les sécheresses, et de lutter contre la perte ou le gaspillage des ressources.

2.5.3. Les bassins hydrographiques devraient servir d'unité principale à des fins d'analyse, de planification et de prise de décision, y compris dans des contextes transfrontières, en favorisant la coopération entre les pays, les régions, les utilisateurs et les secteurs d'activité, comme le prévoit le pacte bleu pour l'Europe. Le CESE recommande que les plateformes de parties prenantes des bassins hydrographiques dressent un inventaire des ressources en eau et rassemblent les meilleures études de cas afin d'améliorer la gestion partagée de l'eau, notamment grâce au recours à des outils numériques et au partage des connaissances. Il préconise que la société civile soit associée de manière transversale à la gouvernance de l'eau.

2.5.4. Les technologies numériques telles que la surveillance par satellite, les systèmes de données interopérables et les jumeaux numériques sont à même d'améliorer considérablement la gestion et le suivi des bassins hydrographiques, de renforcer la préparation et de soutenir la prise de décision fondée sur des données probantes.

([17]) Site internet du Forum économique mondial, *What is Blue Davos and why is 2026 the «Year of Water»? Everything you need to know*, publié le 19 janvier 2026.

2.6 Investir pour l'eau: mobiliser les financements, les technologies et l'innovation, renforcer les capacités et instaurer une économie intelligente dans le domaine de l'eau.

2.6.1. Il est indispensable de stimuler massivement les investissements et l'innovation afin de bâtir, d'ici à 2030, un avenir sûr pour tous dans le domaine de l'eau. Comme le signalent les Nations unies, nous sommes entrés dans une «ère de faillite hydrique mondiale» ([18]), un constat qui montre toute l'importance d'appréhender l'eau comme un secteur d'amont et souligne la nécessité de transformer les systèmes financiers de manière systémique en vue de gérer cette faillite hydrique. À cette fin, il convient de s'assurer des moyens financiers grâce à des financements aussi bien publics que privés et à des ressources financières de substitution, afin de combler le déficit d'investissement et de garantir la sécurité d'approvisionnement à long terme. Le CESE relève toutefois que ces ressources financières ne suffiront pas à elles seules à relever les défis mondiaux dans le domaine de l'eau et qu'il s'impose en parallèle de gagner en efficacité, d'améliorer les pratiques de gestion et d'optimiser les systèmes existants. Il encourage donc à avancer progressivement sur la voie d'une utilisation efficace de l'eau, de sorte à accroître cette efficacité d'au moins 10 % d'ici à 2030 et de 20 % d'ici à 2040 dans tous les grands secteurs consommateurs d'eau, dans les zones où le besoin s'en fait sentir.

2.6.2. Pour assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau, il est nécessaire de disposer de prestataires de services viables sur le plan financier, à même d'entretenir et de moderniser les infrastructures. Les cadres réglementaires devraient donc favoriser la récupération des coûts, les incitations à l'efficacité, l'évaluation comparative des performances et l'application du principe du pollueur-payeur, tout en préservant le caractère abordable et l'équité sociale.

2.6.3. Investir dans l'eau, c'est investir dans la préparation et dans la résilience de la société, de la démocratie et de l'économie, tout en assurant sur le terrain la sécurité de l'eau, sa durabilité et la résilience dans ce domaine. À l'échelle mondiale, le déficit d'infrastructures hydriques s'élèvera à 6 500 milliards d'euros d'ici à 2040 ([19]). Dans les économies en développement, les dépenses publiques consacrées à l'eau représentent 0,24 % du PIB, tandis que dans les pays à revenu faible et intermédiaire, les financements privés comptent pour moins de 2 % des investissements dans ce domaine. Le sous-investissement et les modèles de financement qui se contentent de maintenir le statu quo ne permettront pas de parvenir à une économie intelligente dans le domaine de l'eau. L'expérience montre qu'il est souhaitable pour les citoyens, l'industrie et l'agriculture que la fourniture d'eau soit assurée par des infrastructures publiques. L'eau est un bien public, comme le soleil et le vent, et elle constitue la matière première la plus importante que recèle la planète.

2.6.4. Le CESE fait observer que les contraintes qui pèsent sur l'investissement dans le domaine de l'eau ne se limitent pas au manque de capitaux et de retour sur investissement: l'incertitude réglementaire, la capacité limitée à monter des projets et les environnements peu propices découragent les financements tant publics que privés. Il met dès lors en relief l'importance de renforcer les capacités, de réduire les risques et d'innover afin de créer une solide réserve de projets susceptibles d'être financés au titre de l'ODD 6. Il tient pour indiqué de favoriser les voies de financement qui mettent en commun les capitaux publics et privés afin de garantir que les investissements débouchent sur des résultats mesurables dans le domaine de la résilience. La contribution de l'Europe à la conférence des Nations unies sur l'eau devrait traiter explicitement de la propension à l'investissement et viser à reproduire, à l'échelle mondiale, l'accélérateur d'investissements pour la résilience dans le domaine de l'eau.

2.6.5. Le coût de l'inaction doit être pris en compte dans les processus de prise de décision et les études de cas d'investissement relatives aux sources de financement publiques, privées et autres. Afin de protéger les consommateurs tout en permettant des investissements résilients, il convient de prendre conscience de la nécessité de financements mixtes, d'instruments liés aux exigences environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), de crédits nature et d'autres sources de financement, telles que les financements liés à la résilience et assortis de méthodes de mesure transparentes, d'un système d'élaboration de rapports et de toute l'intégrité voulue. Les catalogues d'investissements devraient systématiquement inclure les solutions fondées sur la nature, y compris les zones humides, en tant qu'actifs susceptibles d'être financés et porteurs de multiples avantages.

Bruxelles, le 18 juin 2026.

Le président
du Comité économique et social européen
Séamus BOLAND

([18]) Site internet des Nations unies, page consacrée aux médias, «La planète vit désormais "au-dessus de ses moyens" en eau, alerte un rapport de l'ONU», 20 janvier 2026.

([19]) Site internet des Nations unies, Projet de note de réflexion à l'intention des parties prenantes sur le dialogue interactif concernant les investissements dans le domaine de l'eau (en anglais), 24 janvier 2026.